



Motion des Personnels d'Exploitation Force Ouvrière

PLUTÔT QU'UN NOUVEAU STATUT, UN VRAI DÉROULEMENT DE CARRIÈRE POUR LES PERSONNELS D'EXPLOITATION

Les personnels d'Exploitation Force Ouvrière s'opposent à la casse du statut organiser par la DRH du ministère. Ils mettront tout en œuvre pour que ce projet ne puisse aboutir.

Dans la cadre des discussions initiales, l'administration a affirmé qu'il était nécessaire de modifier le statut pour inscrire la promotion à titre posthume des agents décédés en service. A l'heure où les projets de décrets sont présentés, l'administration revoit à une date ultérieure la mise en œuvre de ce dispositif, elle a encore menti aux personnels.

Le projet d'un statut spécifique VNF était, selon l'administration, nécessaire pour la prise en compte d'un régime indemnitaire temporaire arrivant à échéance. A l'heure où le projet de décret du statut de VNF est présenté, l'administration prévoit le prolongement d'indemnité temporaire, encore un mensonge !

Un troisième projet de décret est présenté également pour instituer un emploi fonctionnel, qui serait sur une échelle identique à agent de maîtrise principal dans la fonction publique territoriale. Aucun document formel n'est proposé sauf une parole donnée. Cet emploi n'est pas un grade, mais un emploi à durée limitée et révocable à tout moment. L'objectif de ce dispositif n'a que pour seul objectif de favoriser le plan social de la loi 3DS, en rendant le transfert compatible vers la collectivité.

Les Personnels d'Exploitation **Force Ouvrière** :

- Refusent la casse du statut des PETPE en deux statuts spécifiques pour les Personnels d'Exploitation du MTECT et des Voies Navigables de France.
- Exigent le maintien d'un statut unique pour tous les Personnels d'exploitation du Ministère avec le maintien des spécialités statutaires.

- Demandent la pérennisation a minima de la rémunération accessoire des personnels d'exploitation contraints à la mobilité suite aux réorganisations de service.
- Demandent la reconnaissance de leur mission par le reclassement des grades actuels au grade supérieur ainsi qu'un plan de requalification de C en B, des agents occupants un poste de B.
- Exigent l'arrêt des baisses des effectifs, un recrutement important et immédiat de personnels sous statut ainsi que la titularisation des contractuels pour assurer toutes les missions dans de bonnes conditions, qu'elles soient d'exploitations, d'entretien, techniques ou administratives.
- Exigent l'arrêt des réorganisations et donc des dites « mesures organisationnelles »
- Exigent l'abrogation de la loi 3DS et du projet RRN 20-30
- Demandent un retour à un réseau routier national géré par l'État au sein des DIR pour assurer l'égalité et la liberté d'accès à un service public gratuit et essentiel au quotidien.
- Demandent l'obtention de 25% de bonification du service actif pour permettre un départ anticipé à la retraite, sans décote, en lien avec la dangerosité et la pénibilité des missions reconnues notamment en termes d'expositions aux CMR, aux conditions climatiques et aux horaires atypiques pratiqués.
- Exigent la reconnaissance de la dangerosité des missions des DIR et demandent la mise en place de moyens assurant la sécurité des agents ainsi que leur accompagnement en toutes circonstances.
- Demandent l'intégration de la totalité des primes dans le calcul du droit à pension, ils s'opposent et condamnent l'ensemble des réformes des retraites menés jusqu'à présent.
- Exigent l'abandon du RIFSEEP.
- Demandent l'augmentation de la valeur du point d'indice pour garantir des salaires décents et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat subis depuis 2000 (25 % a minima).
- Exigent la revalorisation de la grille indiciaire afin de permettre un vrai déroulement de carrière qui a été mise à mal par PPCR.
- Demandent que la PTETE soit réévaluée par un reclassement à la hausse des CEI, de la classe 1 à 2 en classe 3, les classes 3 en 4, les classes 4 en 5 et les classes 5 en 5+.

Les personnels d'Exploitation **Force Ouvrière** demandent que s'engage dès à présent une vraie négociation sur la base de leurs revendications et l'abandon immédiat des projets statutaires.